



## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

Du Vendredi 30 Novembre 2018 à 20H

Salle du VEYRE

**Monsieur Christian ROUZIERES Maire de Mours, préside la séance**

Étaient présents : Mmes et Ms : Christian **ROUZIERES** - Monique **DELORT** - Jeanine **HERCOUËT -TESTA** - Jean-François **CABEZON** - Raymond **DESSALES** - Nicole **ROUX** - Gilles **PICARROUGNE** - Gina **BARSALI** - Hervé **BRAYAT** - Didier **FEL** - Jacques **GENTIL** - Chantal **LAGARRIGUE** - Jean-Marie **MAYONOBÉ** - Bernard **RIVES** - Nadine **TEULLET**- Florian **MORELLE** à partir de 20H10.

Étaient absents et avaient donné procuration : Evelyne **LACAZE** (procuration donnée à Monique DELORT) Claude Régine **BONNARD** (procuration donnée à Florian MORELLE).

Était absent : Yves **SERIEYS**

SECRETARE DE SEANCE : Mme Jeanine **HERCOUËT-TESTA**

### **1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU DU 21 SEPTEMBRE 2018**

➤ ***ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS***

### **2) DECISIONS PRISES EN DELEGATION PAR LE MAIRE**

Se reporter au document annexé.

### **RESSOURCES HUMAINES**

### **3) CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION « RELATIONS PUBLIQUES-ANIMATIONS »**

Le Conseil Municipal décide de créer un poste de chargé de missions « relations publiques-animations » sur un grade de rédacteur territorial (catégorie B) à temps complet, pour une durée d'un an renouvelable Ce poste permet de regrouper sur un seul agent les missions complémentaires liées à la communication, à l'animation, auxquelles vont s'ajouter les relations avec les associations locales.

➤ ***ADOpte A L'UNANIMITE***

**4) AUGMENTATION DU TAUX DE COTISATION DU CONTRAT GROUPE**  
**D'ASSURANCE STATUTAIRE POUR 2019**

La commune a, par délibération du 18 novembre 2016, adhéré au contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion du Cantal avec COLLECTEAM / YVELIN / AMTRUST sur la période 2017-2020. Comme le prévoyait le contrat, le taux des cotisations a été revu à mi-contrat en fonction de la sinistralité. L'absentéisme important constaté au sein des membres du groupement entraîne à compter de 2019 une augmentation du taux des cotisations (qui varient suivant le statut de l'agent) : pour les agents CNRACL, le taux initial de 4.54% évolue à 5.50% et pour les agents IRCANTEC, le taux initial de 1.10% augmente et passe à 1.35%. Ces taux ne devraient plus évoluer d'ici la fin du contrat groupe.

➤ ***ADOPTE A L'UNANIMITE***

**PATRIMOINE**

**5) PRIX DE VENTE DE LA MAISON DU BAC**

Le Conseil municipal a décidé de baisser le prix du bien situé rue du Bac à Maurs que la commune a mis en vente. Ce bien est composé d'une maison et son annexe bâtis sur environ 1500 m<sup>2</sup> de terrain. Le prix initialement prévu s'avère trop élevé au vu des travaux de rénovation nécessaires. Une nouvelle offre de vente **au prix de 120 000€ net vendeur** est proposée.

➤ ***ADOPTE A LA MAJORITE (2 abstentions)***

**6) ADRESSAGE**

Le Conseil Municipal valide une liste « d'adressage » traitant de la numérotation et dénomination de voies sur la commune. Ce document reprend en grande partie la liste ayant fait l'objet de la délibération en date du 24 novembre 2017. Ce nouvel examen fait suite, à l'exploitation tardive (Octobre 2018) par les services du cadastre du document initial. Des incohérences et des imprécisions ont donné lieu à une mise en conformité entre les services du cadastre et les services municipaux.

➤ ***ADOPTE A L'UNANIMITE***

## FINANCES

### 7) TARIFS

Le tableau des tarifs 2019 proposés par les différentes commissions est :

➤ **ADOpte A LA MAJORITE (2 abstentions)**

Voir document annexé Ces tarifs sont également à retrouver sur le site internet de la commune.

### 8) BUDGET COMMUNAL EXERCICE 2018 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Cette décision modificative concerne le budget communal :

Lors de l'élaboration du compte administratif 2017, le report des résultats sur le budget 2018 ne s'est pas effectué correctement et les résultats du budget camping n'ont pas été repris, il convient de prendre une décision modificative pour les réintégrer au budget 2018. Il s'agit d'un jeu d'écriture comptable.

D'autre part, sur le chapitre 011 charges à caractère général, nous avons consommé à ce jour 96 % de notre enveloppe. Dans l'hypothèse d'une dépense imprévue d'ici la fin de l'année, il est décidé de provisionner une somme de 5 000 € sur ce chapitre.

➤ **ADOpte A L'UNANIMITE**

### 9) BUDGET GENERAL ET BUDGET DE L'EAU : DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2019 QUART DE CREDIT

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019 pour le budget général et le budget AEP dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

**Budget Général d'investissement** (hors opérations financières) 2018 : 1 196 740 € Montant maximal des dépenses autorisées pour 2019 : 299 185 €

**Budget d'investissement Adduction D'eau Potable** : (hors opérations financières) 2018 : 303 194 € Montant maximal des dépenses autorisées pour 2019 : 75 798 €

➤ **ADOpte A L'UNANIMITE**

## **TRAVAUX**

### **10) ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE : POSTE PIGEONNIE, MARTY ET CAMMAÏ**

Les travaux relatifs à l'enfouissement du réseau téléphonique au niveau du poste Pigeonnie, de Marty et Cammaï peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 21 964,66€. La commune accepte le devis et le versement d'un fonds de concours égal à 60 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement de 6 589,40€ à la commande des travaux ;
- 2<sup>ème</sup> versement au décompte des travaux.

➤ ***ADOPTE A L'UNANIMITE***

### **11) ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A AMENAGEMENT DE POSTE PIGEONNIE, MARTY, CAMMAÏ ET CALSACY**

Les travaux relatifs à l'éclairage public concernant l'aménagement du poste Pigeonnie, Marty, Cammaï et Calsacy peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 7 045,68€

La commune accepte le devis et le versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement de 3 522,84€ à la commande des travaux ;
- 2<sup>ème</sup> versement au décompte des travaux.

➤ ***ADOPTE A L'UNANIMITE***

### **12) REMPLACEMENT ECLAIRAGE PUBLIC ENTREE STADE MUNICIPAL**

Les travaux relatifs au remplacement de l'éclairage public, détérioré, à l'entrée du stade de rugby peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 780,83€.

La commune accepte le devis et le versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, au décompte des travaux.

Le montant de ces travaux devrait faire l'objet d'un remboursement de la part des responsables de ce sinistre.

➤ ***ADOPTE A L'UNANIMITE***

**13) AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE  
POUR LA REHABILITATION DES RESEAUX HUMIDES DU BOURG**

Il convient de modifier la convention conclue entre la Commune de Maurs et le SIVU de Maurs/Saint-Etienne-de-Maurs, par voie d'avenant, les deux collectivités ayant décidé d'intervenir sur le secteur de la rue de la Martinelle comprenant la route départementale 19, l'impasse de la Martinelle et la rue du Bac, et de surseoir aux travaux prévus sur le lotissement de l'Arcambe.

Le SIVU confie ainsi sa maîtrise d'ouvrage à la Commune de Maurs.

➤ ***ADOPTE A L'UNANIMITE***

**14) AMENAGEMENT DE LA RD 19 EN TRAVERSEE DE BOURG : LA MARTINELLE**

En coordination avec la délibération précédente, il est décidé de procéder à la réalisation de travaux de réhabilitation des réseaux AEP, EU & EP sur le secteur dit de la Martinelle. Cantal Ingénierie & Territoires, maître d'œuvre dans le cadre de cette opération, a établi un détail estimatif qui s'élève à 362 795,25 HT soit 435 355,50 € T.T.C. Le fonds de concours du Conseil Départemental pour l'aménagement de la Route Départementale en traverse d'agglomération a été évalué à 40 850,00 € HT soit la moitié du montant estimé des travaux relatifs à la voirie.

➤ ***ADOPTE A L'UNANIMITE***

**15) APPROBATION DU RPQS ASSAINISSEMENT COLLECTIF- ANNEE 2017**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) sur l'assainissement collectif.

Ce rapport qui a été établi par le SIVU Maurs et Saint-Etienne-de-Maurs en charge de l'assainissement collectif sur le territoire communal permet d'informer les usagers du service. Il est en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Il peut en outre être consulté en mairie.

**Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui n'est pas soumis à délibération**

**SUBVENTIONS**

**16) VELO CLUB MAURSOIS : SUBVENTION DE LA VILLE DE MAURS POUR  
L'ORGANISATION DE LA NOCTURNE**

L'association Vélo-Club Maursois a organisé en août dernier, la désormais traditionnelle course cycliste en nocturne. Dans ce cadre, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 50€.

➤ ***ADOPTE A L'UNANIMITE***

**17) LEADER : DEMANDE DE SUBVENTION - SALLE DE REPETITIONS ET  
D'ENSEIGNEMENT DE LA GANELETTE**

Le Conseil Municipal décide de donner satisfaction aux représentants de la Ganelette qui souhaitent l'aménagement d'un local dédié aux répétitions de la fanfare et à l'enseignement en partenariat avec l'école de musique intercommunale.

Le sous-sol de la Grange du Truel peut répondre à ce besoin s'il est aménagé. Pour financer les travaux nécessaires, la commune décide de solliciter des fonds Leader (Financements européens).

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

○ Leader :	15 276, 48€
○ Commune de Maurs	8 593, 02€
Total :	23 869, 50€

Le Conseil Municipal prévoit une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs à ce prévisionnel.

➤ ***ADOpte A L'UNANIMITE***

**18) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX SINISTRES DES INONDATIONS DE L'AUDE**

Le 15 octobre, le Sud de la France et particulièrement le Département de l'Aude ont été sévèrement touchés par une pluviométrie exceptionnelle et les crues de rivières. Cette catastrophe a provoqué le décès de 14 personnes ainsi que des dégâts matériels très conséquents. Le Conseil Municipal décide d'octroyer une aide exceptionnelle d'un montant de 150€ au Groupe de Secours Catastrophe Français, dans le cadre de son intervention auprès des sinistrés de l'Aude.

➤ ***ADOpte A L'UNANIMITE***

**19) AUDIT VIDEO-PROTECTION PROPOSE PAR LA GENDARMERIE**

Le Conseil Municipal après débat décide d'autoriser la mise en œuvre d'un audit sûreté par la gendarmerie, sur le territoire communal dans l'éventualité d'un déploiement d'un dispositif de vidéoprotection qui viserait la voie publique aux fins d'assurer, notamment : la protection des bâtiments et installations publics et leurs abords, la sauvegarde des installations utiles à la défense nationale, la régulation des flux des transports, la constatation des infractions aux règles de la circulation, la prévention des atteintes à la sécurité des personnes ou des biens dans les lieux particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol ou de trafic de stupéfiants, etc...

Il est précisé que la vidéo-protection sur la voie publique est mise en place de façon à ce qu'il n'y ait aucun plan de l'intérieur des immeubles d'habitation ni, de façon spécifique, celles de leurs entrées.

**Cet audit serait établi de manière gracieuse et n'engagerait en rien la position future du Conseil Municipal**

➤ ***ADOpte A LA MAJORITE (2 abstentions)***

## **20) INTERCOMMUNALITE**

Prochain Conseil Communautaire : le 10 Décembre à Montsalvy

Lors des derniers bureaux il a été traité notamment :

- Des réclamations concernant les ordures ménagères ;
- De l'OPAH (Opération Programmée pour Amélioration de l'Habitat) prolongé de 3ans ;
- Du tourisme sur le territoire qui est en forte régression (beaucoup de dépenses de la part de l'intercommunalité pour peu de résultats) ;
- De la gouvernance de l'eau et transfert avec date butoir 2026 ;
- Services en commun avec la CABA :
  - SMOCE, (Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement)
  - SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)
- De l'énergie : le remplacement des lampes est terminé. La borne électrique sur le parking de l'espace Pierre Cabrespine va être installée ;
- 3 aires de covoiturage vont être matérialisées sur Maurs/St Etienne de MAURS ;
- La réalisation des maisons de santé sur les communes de Le Rouget, St Mamet et Maurs sont en cours
- Gymnase communautaire : le problème de sécurité posé par la ligne SNCF est résolu par une nouvelle orientation et un nouvel accès au bâtiment. Les éléments modifiant le permis de construire en conséquence vont être déposés ;
- Une CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) portant notamment sur l'entretien des sentiers de randonnée et pour des missions diverses qui n'ont pas encore été transférées des communes à l'intercommunalité, est prévue le 10 décembre à 15 heures.

## **21) QUESTIONS DIVERSES**

- Répertoire électoral unique – institution des commissions de contrôle par arrêté préfectoral dans chaque commune du Cantal : désignation des conseillers membres de la commission ;
- Recensement de la population maursoise du 15 Janvier au 16 Février 2019 : 5 agents recenseurs sont recrutés ;
- Début des travaux rue du Bac par LOGISENS début 2019 ;
- Mise en place d'une commission avec les commerçants non sédentaires pour l'implantation du marché
- Quelques dates :
  - Noël du COS (Comité des Œuvres Sociale) pour les agents de la commune le :22 Décembre 2018
  - Vœux à la population :19 Janvier 2019